

ressources fait des progrès formidables sans que le gouvernement coopère avec le secteur privé.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'autre soir quand un député a dit que le Brésil faisait des progrès considérables dans l'exploitation des ressources. Il en fait, mais je connais assez bien la situation au Brésil pour savoir que le secteur privé ne travaille pas seul; il est certain qu'il compte sur la participation du gouvernement brésilien.

Nous avons toujours eu au Canada un régime économique de colonie, qui vise à expédier les matières premières pour qu'elles soient transformées ailleurs. A tout prendre, ce même phénomène existe au Canada aujourd'hui.

Plus tôt, pendant la période des questions, j'ai trouvé intéressant d'entendre le gouvernement qui semblait fier dans une certaine mesure des accords qu'il a conclus avec la Colombie-Britannique pour extraire le charbon du nord-est de cette province afin de l'envoyer à l'étranger pour qu'on en fasse du coke qui servira de source d'énergie utilisée à la fabrication de produits ouvrés. On perpétue les vieilles traditions—il nous suffit d'extraire nos richesses naturelles du sol, de nous en débarrasser aussi vite que possible en espérant obtenir un prix tant soit peu raisonnable en retour, et nous sommes heureux. C'est le syndrome des scieurs de bois et des porteurs d'eau.

• (1730)

Cela nous amène à nous demander si nous, Canadiens, qui avons du minerai de fer et du charbon, qui sommes en mesure de liquéfier le charbon et qui disposons de diverses autres possibilités, nous ne pourrions pas exploiter ces gisements de charbon d'une façon plus évoluée et plus rentable économiquement, au lieu de nous contenter de l'extraire et de l'expédier aussi vite que possible, et peut-être même de le payer plus cher que nous ne le vendons aux Japonais?

Une stratégie industrielle s'impose. Cela plaira à certains plus qu'à d'autres, mais il y en a qui abhorrent l'idée d'une intervention de l'État dans l'activité économique. C'est pourtant là une réalité quotidienne, ici comme partout ailleurs dans le monde. Ce que le gouvernement aurait de mieux à faire, ce serait de présenter à la Chambre, et le plus tôt possible, une stratégie économique sérieuse et bien au point qui constituerait une fois pour toutes un document dynamique. Ce caractère dynamique est de rigueur à cause de l'évolution de la conjoncture. Je ferais connaître aux entreprises, à l'industrie et aux citoyens de l'ensemble du pays un plan suivant lequel nous aimerions voir le Canada se développer pendant un certain nombre d'années. Cela permettrait d'utiliser nos points forts.

Nous avons des atouts et des avantages immenses. Nous disposons d'énergie accessible et relativement peu coûteuse. Indubitablement, c'est là un facteur central dans la recherche de la compétitivité avec le reste du monde sur divers plans. Nous avons une population instruite et qualifiée, et sur ce point nous pouvons réaliser facilement des améliorations.

On parle de certains grands projets de mise en valeur de ressources naturelles qui sont à l'étude pour l'ouest du Canada. Ces projets devraient déjà être en voie de réalisation, mais cela ne se fait pas pour des raisons politiques. Nous n'avons pas la main-d'œuvre qualifiée nécessaire, mais le système est en place. Nous avons des écoles—des écoles de métiers, des écoles de formation professionnelle, des universités. Si nous avions la volonté et la détermination nécessaires, nous pourrions former

des ouvriers qualifiés, des hommes de science et des artisans. Tout cela nous ramène à l'effort de recherche et de développement, à la volonté d'avancer dans cette voie.

Nous disposons de capitaux. Les capitaux n'affluent pas en abondance vers les autres pays, mais ils affluent au Canada. Dans tous les coins du monde, on sait que le Canada est un endroit sûr, stable, favorable aux investissements. Il nous faut une stratégie qui attire ces capitaux dans les régions les plus favorables. Nous avons la compétence technique, les richesses, la taille et les ressources voulues.

Il y a une chose présente en beaucoup de pays qui nous manque ici, mais cela nous sert. Il s'agit des vieilles traditions culturelles, linguistiques, ergonomiques, familiales et politiques, qui constituent un véritable frein à la création et à l'innovation économiques. Le Canada est un pays jeune. La plupart des Canadiens appartiennent à des familles qui ne sont ici que depuis 100, 200 ou 300 ans, alors qu'en beaucoup de pays on est implanté depuis des milliers et des milliers d'années. Nous avons le grand avantage de ne pas être paralysés par ces vieilles traditions.

Je dirai en terminant que nous sommes contraints de voter contre le bill, n'étant pas persuadés que le gouvernement sache ce qu'il fait en ce moment. Il n'a pas de plan pour l'avenir, il ne peut pas nous dire avec la moindre assurance de quelle façon il va dépenser cet argent au mieux des intérêts du Canada. Ce ne sont pas les perspectives qui manquent, tout ce qu'il faut c'est la volonté. Dans la conjoncture actuelle, nous sommes peu enclins à appuyer le bill C-59.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de prendre part à ce débat.

M. Knowles: Oh! Que se passe-t-il?

M. Pinard: Je voudrais dire quelques mots sur le bill C-59, attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Une tradition s'est développée au fil des années, et il semble que pour réussir à faire adopter un pareil projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, le gouvernement ait jusqu'ici été tenu de donner avis de son intention de limiter le débat en vertu du paragraphe 75C du Règlement. Il en avait été également ainsi sous l'ancien gouvernement dont notre honorable collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) était le leader à la Chambre. Même si je suis un réformiste de nature, il m'arrive parfois de me conformer aux traditions.

Nous avons déjà consacré cinq jours à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi et il nous faudra y passer encore au moins une autre journée. Je le répète—et je voudrais être conséquent—compte tenu de l'importante charge de travail qui nous attend, il est impossible de consacrer plus de cinq, six ou sept jours à l'étude de ce projet de loi, et cela si nous tenons vraiment à assumer nos responsabilités vis-à-vis des Canadiens.

Par conséquent, je tiens à informer la Chambre que nous avons consulté les représentants des partis et qu'il ne nous a pas été possible de nous entendre en vertu des dispositions des paragraphes 75A et 75B du Règlement concernant les délibérations à l'étape de la deuxième lecture du bill C-59, attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire. Je vous donne donc avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion, conformément au paragraphe 75C du Règlement, attribuant une seule journée supplémentaire aux délibérations de l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi.